

Loup et renard, Gustave Rivet et Jules Méline

par Georges Salamand

De toutes les fables qu'inspirent deux coquins, le loup et le renard, celle, issue du terroir du Dauphiné, rapportée par Maurice RIVIÈRE, beau-père de MISTRAL, est sans doute l'une des plus singulières. Rédigée en patois ou plus exactement en « arpitan », elle nous conte une aventure de Goupil très originale, « où tems van le bèste parlovan ».

Bêchant en pleine chaleur et de concert la terre pour leurs patates, les deux compères avaient surtout envie de faire leur pause-déjeuner : la carcasse pourrie d'un coq pour le renard et un formidable pot de miel pour le loup, fruits de leurs respectives rapines. Ayant repéré le lieu où Ysengrin cachait son casse-croûte

sucré, Maître Renard simulera par trois fois en frappant sur un chaudron les cloches de baptême de trois nouveaux-nés fictifs dont, s'éclipsant à chaque sonnerie, il prétendait être le parrain : successivement de Jeskakou, Jeskami, et Jeskaki... autant d'étapes du vidage en catimini, par le voyou tout roux, du pot délicieux, soit Jusqu'au-col, Jusqu'à-moitié et Jusqu'au-bout.

Réalisant enfin son pot vidé, le loup poursuit son voleur jusqu'au trou des racines d'un vieux chêne, saisissant dans la gueule la patte de Goupil, ne lui laissant à portée, comme consolation qu'une gourde d'eau vinaigrée : « Avisa pendant que je bavou / Te tenere la raje doù revoù ! ». « Regarde donc, imbécile ! Pendant que je bois, toi tu mords la racine de l'arbre ! » lui lance ce dernier.

De surprise le loup, semblable au corbeau et qui veut contrôler ce que tient sa gueule, l'ouvre... mais, encore dupé, rend sa patte au malin, bientôt enfui...

L'appeau du renard

Pour en revenir aux Dauphinois, il faut savoir qu'ils ne furent jamais amis des renards... d'où ce combat entre deux hommes politiques de la fin du XIX^e siècle : le président du Conseil et ministre de l'Agriculture, Jules MÉLINE, surnommé... « le Renard », plutôt à droite, contre, à gauche, le député de l'Isère, poète et dramaturge, défenseur du monde rural, Gustave RIVET.

Leur affrontement, à la Chambre des députés, le 25 février 1898 vaut son poids de sourire s'agissant de la discussion sur l'augmentation du budget de la prime pour l'extinction des loups, un programme modeste de 10 000 francs.

Gustave RIVET : « Je veux d'abord adresser mes félicitations aux capitaines de louveterie qui ont chassé les loups avec tant d'ardeur qu'il n'y en a pratiquement plus... Assurément les petits Chaperons rouges pourraient aujourd'hui se prome-

ner sans danger dans les bois (rires). Je ne viens pas vous demander une diminution de crédit car nous ne sommes pas suspects de sympathie pour les loups. Nous nous appelons, nous, les Dauphinois les "brûleurs de loups" ! Il faut continuer à les poursuivre, chasser et exterminer. Mais il y a un autre animal qu'il faut poursuivre, traquer et détruire... Terreur des paysans et des poulaillers. J'ai nommé le renard. C'est bien de tuer les loups, mais la prime devrait aussi servir à tuer les renards. Je demande au Gouvernement de vouloir bien, sur la prime accordée à la destruction des loups prélever une somme pour la destruction des renards. »

Jules MÉLINE : « Nous ne pouvons pas apporter de réponse à la question de M. RIVET. »

G. RIVET : « Je ne pensais pas que ma demande pût soulever de discussion. »

J. MÉLINE : « Vous me demandez de faire une déclaration, je ne peux vous l'apporter. »

G. RIVET : « Ne pourrait-on pas intituler le chapitre "Prime pour la destruction des loups ET des renards" ? Le gouvernement fera ce qu'il voudra des sommes. »

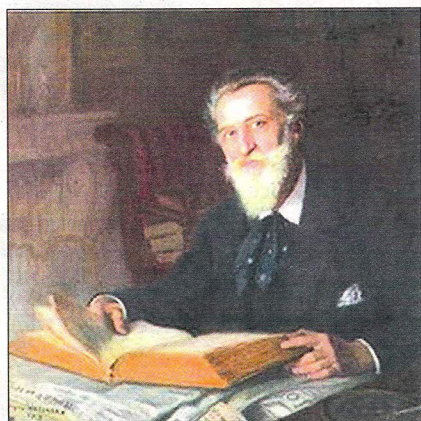
J. MÉLINE : « Le montant est déjà insuffisant ! ».

G. RIVET : (naïf comme Fernand RAYNAUD et ses « deux croissants ») : « On pourrait aussi relever de 2 000 francs les sommes allouées à ce chapitre... pour les renards ! ».

Louis JOURDAN (député de la Lozère) : « Vous oubliez qu'on vend assez cher la peau des renards ! ».

G. RIVET : « Alors vous autoriseriez vos renards à continuer à manger nos poules ? » etc.

Ah la Belle Époque!



Gustave Rivet.



Jules Méline.